



République Française

Département COTES D'ARMOR

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du vendredi 25 septembre 2026

Nombre de membres :

En exercice : 11
Présent : 10
Nombre de suffrage : 10

Date d'affichage :

28/09/2026

**Convocation envoyée par voie
dématérialisée:**

16/09/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Le Faouët s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Michel MAHE, maire.

Etaient présents : Michel MAHE, Thierry LE GONIDEC, Véronique CONAN, Sylvie LE VEY, Gwenaëlle PIERRE, Jérôme COLAS, Adrien UGUET, Aurélie PLANTE, Corentin LEBESLOURD, Pierre GUEGUEN

Absente excusée: Lucie MERCIER

Procuration : Lucie MERCIER donne pouvoir à Michel MAHE

A été nommé comme secrétaire de séance : Thierry LE GONIDEC

D2026_52 Devis tableau affichage association

Monsieur Le Maire informe que suite au rappel des notes de la préfecture du 01.09.2022, 11.07.2023 et du 09.04.2025.

La commune est dans l'obligation de prévoir un emplacement réservé à l'affichage libre.

Lors du conseil municipal du 29.03.2023, les élus ont fait la demande de devis auprès de l'entreprise ADAOZAN.

Nous avons reçu ce jour le devis il s'élève à 2 465,43 €.

Le Conseil Municipal pour 10 voix pour (1 conseiller ne prend part au vote) décide de valider le devis avec l'entreprise ADAOZAN de 2 465,43€

Fait et délibéré à Le Faouët
Les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Maire,
Michel MAHE

Secrétaire de séance
Thierry LE GONIDEC

